



Règlement & Inscription

Marché des Saveurs

[Règlement du Marché de Plein Vent d'Ayguesvives](#)

[Fiche d'inscription](#)

La Commission d'attribution, composée de citoyens, d'élus et de représentants de commerçants (lorsqu'ils seront constitués) sélectionnera les commerçants et définira le placement comme indiqué dans le règlement.

Pour les demandes passagères (sans abonnement), merci d'envoyer votre demande au plus tard 1 semaine avant le jour du marché.

Les [tarifs](#) votés au Conseil Municipal du 5 Avril 2018 sont les suivants:

- * **gratuité jusqu'au 31 Août 2018**
- * **payant à compter du 1er Septembre 2018**

Journée	3€
Abonnement mensuel	10€
Abonnement trimestriel	25€
Abonnement annuel	85€

[Arrêté de circulation](#)

En savoir + : [Le Marché des Saveurs](#)

[La démarche](#)